

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

4 Mars. — Un assez mystérieux personnage âgé de trente quatre ans, se disant employé de commerce et habitant rue de Sèvres, à Paris, un hôtel meublé où il s'était fait inscrire sous le nom de Lucien Roberty-Durrieu, se suicide dans des conditions qui font naître des doutes sur son identité aussi bien que sur sa véritable position sociale.

— Le docteur Laporte condamné par la neuvième chambre correctionnelle de la Seine, à trois mois de prison, avec application de la loi Bérenger, pour inexpérience, maladresse ou imprudence dans l'exercice de ses fonctions médicales, est acquitté par la Cour d'appel de Paris.

5 Mars. — Une rencontre ayant été reconnue inévitable entre le lieutenant-colonel Henry et l'ex-colonel Picquart, à la suite de l'audience de la Cour d'assises du 12 Février dernier, les deux adversaires se trouvent réunis pour se battre en duel, dans la salle du manège de l'école militaire. Le lieutenant-colonel est atteint à deux reprises à la main et au coude. Ces blessures sont sans gravité.

— Des dépêches de l'Afrique du Sud, annoncent qu'un cyclone d'une extrême violence a ravagé aux îles Comores; dans la nuit du 27 au 28 Février la colonie de Mayotte. Les dégâts sont

énormes et le chiffre des morts très élevé.

6 Mars. — Démission du cabinet autrichien présidé par le baron Gautsch. Ce cabinet est remplacé de par la volonté impériale par un ministère ayant à sa tête le comte Thim.

— La situation de l'Espagne vis-à-vis des États-Unis devient de plus en plus tendue et laisse craindre des complications diplomatiques.

— La ville de Chartres célèbre le 129^e anniversaire de la naissance du général Marceau.

— M. Cavalotti, le brillant orateur politique italien, le sincère ami de la France est tué en duel par M. Macola, député, directeur de la Gazette de Venise.

— M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil prononce un important discours politique au banquet organisé en son honneur par le parti républicain progressiste du territoire de Belfort.

7 Mars. — Un grave accident de chemin de fer, attribué à la malveillance, se produit entre les stations de Chasse et d'Estressin, au lieu dit la Rochepiquet. Le rapide se rompt à 8 h. 15 du soir de Marseille à Paris, déraile par suite du déboulonnement d'un rail et ce train est pris en écharpe par un train de marchandises venant en sens contraire. On compte dix blessés, et il y a lieu de se montrer satisfait que cet accident

n'ait pas en des conséquences plus désastreuses encore.

— L'identité du cadavre du mystérieux suicidé de la rue de Sèvres est définitivement établie; c'est un israélite du nom de Moïse Lemann, dit Maurice qui a à son actif dix condamnations, pour vol et escroquerie et a aussi joué un rôle très louche dans l'affaire Dreyfus-Zola.

8 Mars. — Un très violent incendie se produisit à Paris, quai de la Râpée, dans des chantiers de bois et charbons et de charronnerie. Les dégâts se bornent à des pertes matérielles assez importantes.

9 Mars. — La chambre de Washington vote d'urgence un crédit de 50 millions de dollars pour la défense nationale et 183,000 dollars pour l'approvisionnement de la flotte. Ce crédit est approuvé par le Sénat.

10 Mars. — Réception à l'Académie française de M. le comte Albert de Mun, qui retrace dans son brillant discours un très beau portrait de Jules Simon, M. le comte d'Haussonville, directeur de l'Académie répond à M. de Mun par un discours non moins éloquent, qui est vivement applaudi par l'auditoire.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Aujourd'hui à deux heures, assemblée générale de la Société d'horticulture en la salle de l'Hôtel de ville.

L'ordre du jour, de cette séance mentionne notamment le renouvellement du conseil d'administration de la société et la distribution des récompenses des derniers concours.

— Nous avons, par le Dr Studer, d'excellentes nouvelles de son projet de Chemin de fer, qui, malgré un temps d'arrêt un peu prolongé, contre lequel son intrépide activité ne pouvait absolument rien à fait enfin un premier pas dans la voie de la réalisation. Nous espérons vivement qu'il ne s'en écartera plus maintenant, si,

comme tout porte à le croire, nos compatriotes ont la ferme volonté de le voir entrer dans la voie d'exécution.

On nous promet pour la semaine prochaine d'assez importantes communications touchant le projet qui intéresse à un si haut degré la population ouvrière, industrielle, agricole commerciale et bourgeoise de notre ville aussi bien que celle de la région Dammartinoise tout entière.

— Jeudi soir, madame Gatté-Loron au retour d'une tournée avec un de ses commis a été victime d'un accident de voiture qui, fort heureusement et grâce à son sang froid, n'a pas eu de gravité.

Depuis près d'une heure, le cheval qu'elle conduisait, se montrait rétif et menaçait à chaque instant de culbuter la voiture par ses violentes ruades.

A un moment donné, non loin du cimetière d'Othis, le coursier tourna subitement et alla verser l'équipage dans un fossé profond où Mme Gatté se trouva prise sous une des roues; le commis, plus heureux, avait pu sauter hors de la voiture.

Etant parvenue à se dégager au prix de mille efforts, elle s'occupa de dételer le cheval, qui, lui-même aurait pu être tué, puis, avec l'aide d'un charretier qui venait à passer près de là, avec deux chevaux, elle se fit tirer main forte et parvint à tirer son attelage de cette situation périlleuse.

Le correspondant de qui nous tenons ce fait dont il a été témoin, ajoute qu'il a rarement vu une femme agir en pareil cas avec autant de courage et de présence d'esprit.

SAINT-MARD

On nous écrit de cette commune :

Le succès de la soirée, donnée dimanche dernier par le patronage de

Saint-Mard, a dépassé toutes les espérances. — Demandez-le à la jeunesse qui a ri de si bon cœur, aux parents des actrices improvisées, émus, jusqu'aux larmes, enfin aux deux cents assistants, dont les applaudissements répétés, témoignaient de leur joyeuse satisfaction.

Comment pouvait-il en être autrement, après avoir entendu *la Poltronne, l'Anglaise en Voyage, la Prière d'une vierge, la présentation d'une poupée*, et dans les opérettes, après avoir vu jouer si gentiment *Jeannette, Madame Duroseau, Laurence, Justine* et surtout *Félicité*.

En un mot, toutes méritent des éloges, mais aucune ne sera nommée, afin de conserver le bon esprit dans cette charmante petite troupe.

Un bon point à M^{lle} Ethis pour la patience qu'elle a dépensée dans la préparation de cette séance.

N'oublions pas de signaler la présence du Comte et de la comtesse de Complido, venus tout exprès de Paris.

Remerciant M. le curé de les avoir présentés à l'assistance, le comte l'embrassa amicalement et la comtesse lui tendit gracieusement la main au milieu d'un tonnerre de bravos.

Les splendides projections de M. le Doyen ont captivé pendant plus d'une heure l'attention des spectateurs.

Nous croyions en avoir fini avec ce compte rendu très sommaire; nous avons mal jugé les réclamations d'une foule d'absents. Quoiqu'il en coûte leur légitime curiosité sera satisfaite, et après Pâques, une nouvelle séance sera donnée en matinée, avec un programme plus complet.

JUILLY

On prépare à Juilly, à l'occasion de la fête de Saint-Joseph, patron du Pe-

tit Collège, une séance dramatique et musicale dont le programme, que nous ne saurions faire connaître, sans être taxé d'indiscrétion, sera, nous pouvons l'affirmer, des plus séduisants et des mieux interprétés.

C'est exactement le dimanche 20 mars, à deux heures, qu'aura lieu cette intéressante séance.

MONTHYON

Mardi, un accident bien malheureux s'est produit dans une carrière de Puisieux, située lieudit la Glouette, et exploitée par M. Danvin, demeurant à Monthyon.

Deux ouvriers, les nommés Masson âgé de 45 ans, marié et père de cinq enfants, et Boucard, âgé de 34 ans, voulaient culbuter un bloc de pierre. Ne pouvant y arriver, ils appelèrent à leur aide un nommé Worsen, sujet Belge. Celui-ci vint et s'appretait à passer une pince dessous le bloc, quand tout à coup un craquement se fit entendre.

Worsen put se retirer à temps, mais les deux pauvres ouvriers furent moins heureux. Ils furent ensevelis sous la masse de pierres et de sable.

Worsen se porta aussitôt à leur secours. Il put dégager assez promptement le pauvre Boucard. Il avait une jambe cassée. Le Belge continua son travail, mais Masson était pris sous un bloc de pierre trop lourd pour que le sauveteur put l'enlever tout seul. Il courut chercher du secours à Puisieux. Huit hommes vinrent et dégagèrent Masson. Il avait malheureusement cessé de vivre. Son corps fut ramené chez lui, sur la demande de sa veuve désolée.

Quant à Boucard, ramené également chez lui, il reçut les soins du Dr Emery, médecin à Brégy, qui a



Société d'histoire et
d'archéologie de Senlis

Notice

12746

CB

MO13

SHAS



0 000000 110136

constaté une fracture à la jambe gauche, mais aucune lésion interne.

M. Danvin a été averti aussitôt du triste accident arrivé à sa carrière.

(Écho de la Brie)

THIEUX

La commission départementale dans sa séance du 28 février dernier, vient d'allouer à la commune de Thieux, une subvention de 400 fr., dont 200 francs pour achat d'une pompe à incendie et effets de pompiers et 200 fr. pour la construction d'une remise pour la pompe.

SAINT-SOUPPLETS

Un spectacle qui n'eut pas manqué de réjouir les assistants — s'il s'en était trouvé — s'est déroulé samedi dernier dans une cour commune.

Deux ménagères, les femmes Coillot et Leroux, balayaient l'important tapis de neige qui s'étalait devant leur porte. et comme ces dames vivent en bisbille depuis près de huit mois, elles se renvoyaient les tas amoncelés sous leurs balais.

A cet acharnement, la dame Leroux joignait beaucoup de la méchanceté et de la rancune qu'on lui sait dans la commune; et l'occasion de se livrer à ses inspirations personnelles se manifestait trop superbe pour qu'elle lui échappât.

Mme Leroux — qui lit les journaux — traita donc sa voisine de « femme Zola », de vipère et de « femme Carrara »!

Puis, quand elle l'eut envoyée « payer ses dettes à la Glacière », elle lui promena son balai sur le dos et lui arracha une mèche de cheveux.

Mme Coillot, qui est venue de Paris il y a dix mois s'installer à Saint-Soupplets, y a déjà conquis pas mal

de sympathies. La bonne entente était impossible avec la femme Leroux, le moyen le plus simple pour lui imposer silence était de s'adresser à la gendarmerie: c'est ce que Mme Coillot a fait.

Publié par

SILLY-LE-LONG

Un récent décret vient de conférer à M. Aristide Drugeon, le grade de sous-lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompiers de la commune de Silly-le-long.

PLAILLY

Les nommés Jules Pesant, 38 ans, et Victor Brice, 32 ans, demeurant au hameau de Montmélian, sont traduits devant le tribunal correctionnel de Senlis, pour soustraction de volailles au préjudice du sieur Lemire.

Le premier est condamné à un mois de prison avec bénéfice de la loi de surcis; le second à quinze jours de prison.

— Samedi dernier, un ouvrier de Grony-Lucas, tuilier à Montmélian, le sieur Emile Lecarpentier, habitant Survilliers, qui extrayait du sable dans la carrière, a fait une chute si malheureuse qu'elle a amené une fracture du péroné.

Le blessé a reçu les soins du docteur Laporte de Plailly, qui a réduit la fracture et espère pouvoir bientôt remettre notre homme sur pied.

(Écho du Valois)

— Jeudi vers trois heures de l'après-midi, à Neufmoulin, une enfant de deux ans, la jeune Joséphine-Clarisse Vandepontreüle, est tombée dans une fontaine, chez ses parents, et s'est noyée.

Le corps a été transporté à Thiers où il a été inhumé.

OISSEY

Une brillante fête se prépare à l'occasion de la pêche de l'étang de Rougemont, fixée au dimanche 27 et Lundi 28 Mars.

En voici le programme

Pêche de l'étang, les vendredi 25 et samedi 26 Mars 1898, de 10 heures du matin jusqu'au soir. — La vente du poisson aura lieu tous les jours à l'étang de Rougemont à des prix très modérés les 25, 26, 27 et 28 Mars. — Grande fête le 27 et 28 Mars 1898. — à 2 heures, concert et bal, avec le concours de la fanfare de Saint-Soupplets et d'Amateurs. — Marchands forains, Saltimbanques, Manège de vélocipèdes, Tir au gibier vivant et Jeux divers. — Café et Restaurant, confortablement installés par M. Labove de Juilly. Pâtisserie et Rafraichissements de toutes sortes. — Le soir, Illuminations, Feux de Bengale, Fusées d'artifice

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Audience du 10 Mars 1898

Lelong Léon, âgé de 32 ans, aubergiste à Saint-Pathus, négligence dans la tenue du registre des voyageurs 3 fr. d'amende.

Petit Athanase, âgé de 52 ans, demeurant à Saint-Pathus, ivresse publique. 2 fr. d'amende.

Simple police avec partie civile

Crépin Jules, cultivateur à Marchémoret et Picard Célestin, cultivateur au même lieu. Ce dernier est condamné à 2 fr. d'amende et 10 fr. de dommages-intérêts.

FAITS DIVERS

Pour tuer un homme

Le maréchal de Saxe disait que, pour tuer un homme dans une bataille, il faut autant de plomb que le poids de son corps.

D'autre part, d'après une statistique du journal *la Nature*, il a fallu, pen-

dant la guerre de 1870, treize cents balles pour abattre un soldat.

Gassendi, qui traita la question en mathématicien, trouva que le poids du plomb dépensé dans un combat était toujours de beaucoup supérieur au poids des hommes tués.

Le même calcul a été fait pour les temps modernes. Ainsi, d'après M. de Chesnel, il aurait été tiré du côté des Autrichiens, à la bataille de Solferino, 8.400.000 coups de fusil, et on évalue à 2.000 tués et 10.000 blessés, la perte que le feu de l'infanterie a fait éprouver à l'armée franco-sarde.

Chaque soldat blessé aurait donc coûté 708 coups de fusil et chaque mort 4.200. Or, comme le poids moyen des balles était de 30 grammes, il aurait fallu au moins 126 kilogrammes de plomb par homme tué.

En sorte que, pour cette bataille, l'évaluation du maréchal de Saxe, resterait au dessous de la réalité.

Pendant la guerre franco-allemande, le nombre des cartouches dépensées par les Allemands a été de 30 millions, celui des coups de canon de 362.000, et, du côté des Français, le nombre des blessés ou des morts de leurs blessures a été de 35.000 environ.

Gibier Exquis

Une friandise très recherchée en Chine, c'est le milhi.

Le milhi, tenu en haute estime par les Célestes gourmands, se compose de jeunes souris, qui sont servies vivantes aux invités; ceux-ci les plongent dans une coupe remplie de miel et les avalent lentement une à une.

Aux fêtes du mariage de l'empereur de Chine actuel, on a servi sur la table plus de cinquante mille de ces petites créatures.

C'est ce qui s'appelle enlever le pain de la gueule des chats.

MITRY-MORY

Franchises Communales.

Lorsqu'en le 20 Janvier de l'an 833, le roi Louis-le-Débonnaire, à l'exemple de son père, qui s'était montré d'une libéralité toute royale à l'égard de l'abbaye de Saint-Denis, accorda à ce même monastère, une grande partie de la terre de Mitry, cette portion du domaine royal ne comprenait pas moins de quarante familles de serfs attachées à cette importante culture, et qui, selon la coutume de l'époque, devinrent la propriété des nouveaux possesseurs du domaine.

Hâtons-nous de dire qu'ils n'auront probablement pas eu lieu de se plaindre du changement, car la servitude ecclésiastique était, à ce qu'on assure, de beaucoup plus supportable que la servitude laïque.

Le servage, disent les historiens, était une condition tenant le milieu entre l'esclavage et la liberté personnelle établie par nos lois modernes.

Ce en quoi le serf différait de l'homme libre, c'est qu'il était étroitement attaché à la glèbe, c'est-à-dire au fond qui lui était concédé par le seigneur, qu'il cultivait cependant à son gré, mais moyennant une redevance déterminée, en blé ou en fruits, et certaines corvées personnelles dont l'objet et la durée étaient également réglés par des conventions particulières. Il se distinguait de l'esclave en ce sens qu'il ne pouvait être séparé de la terre à laquelle il était attaché et qu'il transmettait héréditairement à sa mort.

Le serf qui différait peu de l'ancien colon gallo-romain, ne pouvait, sans l'autorisation de son seigneur, entrer dans les ordres sacrés; cependant s'il y était admis sans cette formalité, l'ordination était considérée comme va-

lable, tandis que par la loi romaine, l'ordination de l'esclave était annulée de plein droit.

Si le Seigneur attentait à l'honneur de la femme ou de la fille d'un serf, celui-ci était affranchi de droit, de même que si le maître le frappait avec un instrument autre que celui dont il se servait pour les travaux des champs. Si parfois un serf était autorisé par le seigneur à rompre le lien qui l'attachait à la glèbe, pour passer dans un autre domaine, il avait à acquiescer envers celui-ci un droit de *forfuyance*.

Il est facile de se rendre compte, que placés dans des conditions sociales aussi humiliantes, les paysans, c'est-à-dire le peuple des campagnes, aient engagé, pour se soustraire au joug qui les opprimait, d'incessantes luttes qui amenèrent, au XI^e siècle, l'affranchissement des Communes.

Sous ce rapport, les serfs de Mitry furent des précurseurs, car ils devancèrent de plus de deux siècles le mouvement émancipateur, en revendiquant dès le milieu du IX^e siècle, certains droits à l'affranchissement. La cause fut portée devant le roi Charles-le-Chauve, qui par un édit du 1^{er} Juillet 861, « condamna les habitants du domaine à faire les services auxquels leurs ancêtres étaient tenus envers l'abbaye de Saint-Denis » (1).

Loin de se laisser abattre par ce premier insuccès, les serfs de Mitry revinrent bien des fois à la charge et, après eux leurs enfants renouvelèrent, pendant plusieurs générations successives, leur vœu d'être élevés à l'état d'homme libres. Enfin, en 1193, les chanoines de Paris consentirent à accorder aux habitants de Mitry, de Mory et du Tremblay l'affranchissement

de la servitude corporelle, à la condition 1^o qu'ils payeraient la moitié au lieu du tiers des fruits des terres qu'ils cultivaient; 2^o qu'ils ne pourraient être appelés en justice, hors de la seigneurie, mais, que le cas échéant, leur bailli serait appelé à comparaitre en leur nom, devant le chapitre.

« Près de deux siècles plus tard, lisons-nous dans l'intéressante notice historique sur Mitry-Mory, par M. Louis Benoist, le samedi 2 octobre 1367, les comte et comtesse de Dampmartin, Charles de Trie et Jeanne d'Amboise, sa femme, suivirent l'exemple donné par les chanoines de Paris. Ils affranchirent à leur tour les habitants de Mitry qui se trouvaient sur leur domaine, sous la condition notamment, de payer une taille et un droit de minage et à la charge, pour tout procès, d'une amende envers le seigneur. Un seul manant, Thomas Crolesarpe, fut excepté de l'affranchissement, sans que rien fasse connaître la cause de cette exception. Voici les premières lignes de cet acte d'affranchissement: »

« Charles comte de Dampmartin et seigneur de Nelle et Jehanne d'Amboise, sa femme, tant pour la très grant et singulière affection qu'ils ont, comme leurs prédécesseurs, de leurs bons, amez (aimés) et subgés (sujets) les hommes et habitants de leur ville de Mitry, comme pour les grandes pertes et dommages qu'ils ont soutenuz et portés par le fait des guètes; et pour réformer, à l'aide de Dieu, la dite ville en laquelle (il y) avoit et (y) a grant quantité de mesures, terres et héritages en grans ruynes, en friche et inutiles... »

« On juge, par le tableau qui précède, que les seigneurs avaient intérêt à rendre par la liberté à leurs hommes, le courage qui les abandon-

nait, et à leurs domaines, une culture plus active, mieux ordonnée qu'on ne pouvait en attendre des serfs ».

« Alors se présentèrent les commissaires royaux sur le fait des aliénations et acquisitions de fiefs, réclamant des gens de Mitry la finance due au roi pour l'achat de leur liberté.

« On eut recours à Charles V pour obtenir un allègement de cette charge et les seigneurs eux-mêmes représentèrent au roi le dénûment de leurs vassaux: « En la ville de Mictry, disaient-ils, plusieurs personnes refusoient aucunes fois à venir habiter et demourer et les anciens s'en estoient esloigniez et esloignoient, pour occasion de ce que sur la dicte ville et habitans, nous étoient dues chacun an les servitudes ou redevances qui s'en suivent, c'est assavoir 33 liv. 10 s. 8 d. parisis de taille à la my-aoust, le minage (une mine de blé, une d'avoine et huit deniers) sur ceux qui tenaient chevances de harnois... »

« Les redevances furent abolies. Le roi confirma l'affranchissement et fit remise des charges royales, non pas gratuitement, mais contre paiement de 425 livres tournois, forte monnaie.

« Cette faveur fut octroyée à la grant et humble supplication des habitans » sous la réserve de toute seigneurie, noblesse, justice et autres droits seigneuriaux. »

L'auteur de cet intéressant document constate, en terminant, que malgré ces concessions, les habitants de Mitry eurent beaucoup de peine à relever leur village de ses ruines et à rendre à leurs champs quelque fertilité, par suite des dévastations que causèrent dans toute l'Ile-de-France la faction des Armagnacs et des Bourguignons, ainsi que l'occupation anglaise.

E. L.

¹ Dom F. Ibbien; Hist. de l'abb. de Saint-Denis, pièces justificatives LVII.

SEMOIRS DE GRANDE CULTURE
ET DE JARDINAGE

Anc^{nc} Mon **BOULANGER**
à Saint-Mard (S.-&-M.)

Semoir Perfectionné
Système **GABAU** (déposé)

VIENT DE PARAITRE

L'ANNUAIRE COMMERCIAL

ADMINISTRATIF, AGRICOLE
et INDUSTRIEL du DÉPARTEMENT
de Seine-et-Marne.

PRIX 4 fr.

En vente à la librairie **E. LEMARIE**
à Dammartin.

La Lecture en Classe

A L'ÉTUDE ET DANS LA FAMILLE

Publication hebdomadaire

DIRECTEUR J. STEE

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INST. PUBLIQUE

ABONNEMENTS

Un an 6 fr. Six mois 3 fr.

Le numéro 10 centimes

On s'abonne à la librairie **Ch. Delagrave**
15 rue Soufflot.

A la librairie **E. Lemarie** à Dammartin.

Papeterie E. LEMARIE à Dammartin.

CARTON BITUMÉ SABLE

POUR TOITURES :

Le mètre carré 0 fr. 60

Par rouleau de 12 mètres

Le mètre carré 0 fr. 50

par 10 rouleaux

Le mètre carré 0 fr. 40

Le Carton Bitumé Sable se fait en
trois dimensions différentes; qui sont :

0 m. 70 de hauteur } Sur 12 mètres

0 m. 80 de hauteur } de longueur

1 mètre de hauteur }

Le **CARTON CUIR** s'emboîte égale-
ment avec succès comme isolateur contre
l'humidité des murs et des endroits
salpêtrés. Il remplace avantageusement
les enduits hydrofuges. Il rend égale-
ment d'importants services à l'horticu-
ture, employé sous diverses formes
comme paravent, pour garantir les
vignes, les arbres fruitiers, les primeurs
et les fleurs.

Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY

L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^k

Grosse Gailleterie française, 1/2 gras
sans fumée, 1^{re} qualité 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras,
sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros
morceaux sans aucune fine) 3.80

Gailetin de même qualité 4 »

Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70

Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »

Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50

Charbon de forge (noisettes). 2.80

Coke de gaz n^o 0. l'hectol. 1.60

Charbon industriel et Briquettes
depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de
1,000 kil. au chan-
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,

Gravier et Mignonnette pour jardins

Briques blanches, rouges et réfractaires.

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb

Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelles acier fondu, bout trempé. . . . 1.10

Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . . 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80

1^m65 1^m80 2^m10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits. Boulons

Seaux solides, tôle galvanisée. 1.60

Seaux d'écurie, — 3.25

Arrosoirs, Lessiveuses

Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées. Moulures

Planches de Lorraine, 2^e choix, la p., 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur-Gérant **E. LEMARIE**

Imp. E. Lemarie à Dammartin